

Le Père Moreau et la question d'une éducation Sainte-Croix

Par le Père Thomas Barosse csc







Le Père Moreau et la question d'une éducation Sainte-Croix

Par le Père Thomas Barosse csc

Chaque fois que différents groupes au sein de l'Eglise, tels des communautés religieuses par exemple, s'organisent indépendamment pour faire la même chose, on tend tout à fait naturellement à se demander ce qui justifie leur existence individuelle. Est-ce que chacun d'eux fait sa part de travail assez différemment? Ou devrions-nous chercher des explications dans un simple accident historique (de ce point de vue, les groupes similaires n'étaient pas disponibles au moment et à l'endroit où ces groupes ont surgi)? L'accident historique, ou, plus exactement, des circonstances historiques providentielles doivent certainement être reconnus comme un facteur important et fréquent, toujours déterminant. De nombreuses communautés n'étaient pas encore nées



alors que d'autres étaient disponibles pour répondre aux besoins des temps et des lieux particuliers. Et pourtant nous pouvons encore nous poser la première question : est-ce que chacune des communautés engagées, disons, dans l'enseignement, effectue exactement le travail de la même manière ? Et si non, supposé que les particularités de chaque groupe sont bonnes, est-ce qu'elles procèdent de l'intention du fondateur de chaque groupe ? En un sens, peuvent-elles être regardées comme la contribution caractéristique du groupe particulier dans l'exercice de l'apostolat en question ?

Appliquons tout cela à l'apostolat éducatif de notre Congrégation. Y-a-t-il quelque chose de propre ou de distinctif à l'éducation Sainte-Croix, c'est-à-dire y-a-t-il quelque chose de caractéristique ou de « différent » dans l'éducation chrétienne que le Père Moreau voulait que les religieux de Sainte-Croix donnent ? Les jésuites, par exemple, ont leur fameux *ratio studiorum* qui régle l'éducation classique dispensée au secondaire. Ils sont si connus pour cette formation qu'elle est implicite dans l'expression « formé chez les Jésuites », au moins en ce qui concerne la formation au secondaire. Bien sûr, si nous considérons ce programme d'études classiques comme *caractéristique* des écoles jésuites, nous pourrions aussi nous demander s'il constitue quelque chose de proprement jésuite. Après tout, il s'agit plutôt de ce qui était à



l'origine un curriculum pratiquement universel en Europe. On se demande aussi combien de temps cela survivra dans le monde changeant de l'éducation et – devrait-elle changer – l'éducation dispensée dans les lycées par les membres de la Société de Jésus n'en serait-elle pas moins « jésuite » ? On ne trouve rien de si nettement différent dans l'éducation donnée par les jésuites dans les autres niveaux, quoiqu'ils aient aussi pour ces niveaux des *ratio studiorum*.

Si nous nous tournons vers le Père Moreau, nous trouvons dans ses écrits des pensées très avancées sur les objectifs à envisager et les méthodes à employer dans l'apostolat de l'éducation chrétienne. Mais peut-on considérer les objectifs ou méthodes proposées par notre fondateur comme réellement caractéristiques et distinctives de Sainte-Croix ? Est-ce que le Père Moreau ne les a pas recommandées parce qu'elles lui apparaissaient comme des moyens efficaces et des buts dignes de toute éducation chrétienne authentique ? Il est vrai qu'il fait occasionnellement allusion, dans ses écrits, et spécialement ses lettres circulaires, aux tentatives de rendre homogène l'éducation dispensée par nos religieux – au moins dans le sens où, dans la plupart de nos écoles en France, mais pas à l'étranger, autant que je puisse dire, les mêmes manuels étaient utilisés et les mêmes



programmes étaient offerts¹. Cependant, l'absence de toute *ratio studiorum* officielle dans les premières décennies de la Congrégation et la nature sporadique des allusions de notre fondateur dans ses lettres circulaires à un programme unifié fait qu'on se demande si le Père Moreau avait vraiment le désir d'élaborer un modèle officiel pour une éducation Sainte-Croix caractéristique.

Maintenant allons au-delà de l'éducation Sainte-Croix comme telle. Considérons d'autres possibilités et d'autres problématiques. Est-il possible que notre fondateur ait voulu que nous donnions aux étudiants quelque chose de plus qu'une bonne éducation chrétienne, et ce quelque chose est-il caractéristique et distinctif de Sainte-Croix ? Une chose est sûre : le Père Moreau ne semble pas avoir écrit explicitement sur ce point, au moins dans les documents où il détaille ce qu'il prévoit que nous donnerons à nos étudiants : les Constitutions, les Règles, as Pédagogie, les Lettres Circulaires pertinentes et autres. Donc la méthode que nous devons adopter est la suivante. Nous devons d'abord examiner s'il voulait que, comme religieux de Sainte-Croix, nous soyons marqués par l'une ou l'autre caractéristique. Ensuite nous devons

¹ Voir les paragraphes pertinents des Lettres Circulaires n° 104, Tome II, pp 76 sq., et n° 159, Tome II, p 207 sq.; voir aussi les n° 54 et 65, Tome I, pp 267 sq. et 302 sq.; comparer avec les n° 25 et 50, Tome I, pp 122 sq. et 264 sq.



essayer de déterminer s'il a laissé entendre que cette marque ou ces marques devaient colorer notre activité apostolique, en particulier notre enseignement, et peut-être même si elles devaient être transmises à nos étudiants.

Il y a certainement beaucoup d'aspects dans lesquels nous sommes différents (et le Père Moreau voulais que nous soyons différents) des autres communautés religieuses. Notre habit, les prières particulières que nous utilisons, certaines pratiques comme l'heure sainte et le chemin de croix hebdomadaire, - la manière dont nous observons le vœu de pauvreté - tout cela nous distingue d'autres groupes religieux. Mais, tout aussi certainement, aucun de ces éléments n'est réellement caractéristique. Selon l'époque de la courte histoire de notre Congrégation religieuse, chacun d'eux a été différent de ce qu'il est maintenant. Aussi, selon toute probabilité, la plupart d'entre eux changeront à l'avenir, au moins dans une certaine mesure. Enfin, ni notre fondateur, ni aucune tradition (pour ne pas dire aucune législation spécifique ou directive officielle) n'en a jamais présenté aucun comme caractéristique de la Congrégation au point que, sans eux, nous ne serions guère la même communauté.

Il ya, cependant, une différence - une marque distinctive - de Sainte-Croix au sujet de laquelle le père



Moreau est assez explicite et même emphatique. Pour expliquer la marque et avancer des preuves qu'il a beaucoup insisté à ce sujet, je voudrais tirer parti d'un traitement plus complet de la question préparé pour une autre occasion².

Dans sa lettre circulaire n ° 14, daté du 1 Septembre 1841, un document que l'on pourrait bien appeler « Magna Charta » de la Congrégation, le Père Moreau, aux tout débuts de la communauté, décrit en détail son plan original pour Sainte-Croix. Il y explique qu'il avait l'intention dès le début de fonder une Congrégation en trois sociétés dédiées aux cœurs de Jésus, Marie et Joseph - leurs cœurs, car il voulait que les religieux imitent et soient marqués non pas tant par l'humilité, la simplicité, ou la ferveur de leur vie à Nazareth que par leur union. S'appuyant sur cette lettre (qui trouve un écho dans plusieurs circulaires ultérieures de notre Fondateur), un passage de nos Constitutions actuelles sur l'« Esprit spécial de la Congrégation » (article 70)³ exprime avec exactitude l'idéal du Père Moreau pour Sainte-Croix : tous les religieux sont encouragés « à reproduire dans leurs relations mutuelles la charité

² RP Thomas Barrosse csc, *Liturgical Piety and Holy Cross Spirituality*, pp 6 à 11, ainsi que *Analecta*, XI, 1-2, pp 16 à 22 (en anglais).

³ NDT : à l'époque où écrit le RP Barrosse csc, les constitutions n'ont pas encore été révisées. Elles le seront au Chapitre Général de 1988. Inutile, donc, de chercher dans les actuelles Constitutions de la Congrégation !



qui unit les membres de la Sainte Famille, afin d'imiter l'union des trois personnes divines de la Trinité adorable⁴. » Union fondée sur l'amour (Constitutions, article 68) – ici nous avons la clé qui peut expliquer, en ses différents détails, la vie que notre Fondateur a proposée à sa communauté religieuse et que la Congrégation a acceptée dès le début.

Faisons un bref examen de ces détails.

Le sceau de la Congrégation, jusqu'à bien après que Rome eut séparé les sœurs, se composait d'une ancre, enlacée d'une banderole portant les lettres « JMJ » et surmontée par trois cœurs – la représentation traditionnelle du Sacré-Cœur au centre, un cœur transpercé d'une épée et surmonté de flammes à gauche et un cœur surmonté d'un lys à droite – avec les mots semi-circulaires « Congrégation de Sainte-Croix » autour de la partie supérieure. Le sceau de chaque société consistait en une représentation du cœur de son patron (comme on le trouvait dans le sceau de la Congrégation) entouré de rayons et encerclé par le nom de la société – par exemple « Societas Salvatoristarum. » Les oraisons jaculatoires d'une heure, deux heures et trois heures ont été pendant des années: Cor Jesu sacratissimum, Sanctissimum et immaculatum Cor Mariae refugium



⁴ Père Basile Moreau, *Lettres Circulaires*, Tome I, p 47

peccatorum, et Cor Joseph purissimum et fidelissimum. Le premier Directoire énumère comme fêtes solennelles de la Congrégation les fêtes du Sacré Cœur de Jésus, le Cœur douloureux ou les Sept Douleurs du Cœur de Marie (le troisième dimanche de septembre), la fête du Cœur très pur de Saint Joseph ou fête de Saint Joseph, ainsi que l'anniversaire de la Dédicace de l'Eglise Conventuelle de Notre-Dame de Sainte-Croix et de la fondation de la maison-mère (le dimanche après l'octave de la Toussaint).

Les éléments qui viennent d'être énumérés montrent quelle importance le Père Moreau donnait aux cœurs de Jésus, Marie et Joseph, dans l'idéal qu'il concevait pour la Congrégation. Alors, cependant, s'il n'a pas insisté sur la dévotion particulière à ces cœurs, donnant à peine une prière en leur honneur dans le Directoire (en plus des oraisons jaculatoires de l'après-midi), à quel autre but que celui de symboles – symboles de l'union d'amour avec lequel il souhaitait marquer la communauté – les a-t-il destinés à servir ? Sa propre explication de son plan pour Sainte-Croix (Lettre Circulaire 14, voir note ci-dessous) tire cette conclusion : une Congrégation en trois sociétés dédiées aux cœurs de Jésus, Marie et Joseph, et liées entre elles comme l'étaient les membres de la Sainte Famille⁵. Et le choix de l'anniversaire de la fondation



⁵ Père Basile Moreau, *Lettres Circulaires*, Tome I, p 47

de la maison-mère et de la dédicace de l'église-mère – les grands symboles de l'unité de la Congrégation – comme la fête principale de la Congrégation le confirme.

Le Père Moreau a souvent sous-entendu qu'il considérait la maison-mère comme une maison familiale composée de tous les religieux de Sainte-Croix. Dans ses lettres, il parle souvent de Notre-Dame de Sainte-Croix, la maison-mère, comme si elle était tout simplement synonyme de la Congrégation. Il avait l'intention d'y ramener tous les religieux âgés de toute la Congrégation pour y passer leurs derniers jours. Il avait l'intention d'enterrer les restes de tous les membres, même ceux qui iraient mourir hors de France. Il a même explicitement appelé la maison-mère la « maison d'une famille heureuse. » Et quand il appelait la communauté une famille, il entendait un groupe dont les membres seraient intimement liés entre eux, un groupe caractérisé par l'union de ses membres. Cet esprit de famille est l'objet de plaidoyers répétés dans ses lettres pour former « un seul cœur et une seule âme – cor unum et anima una.»

Un examen des premières règles composées par notre Fondateur montre l'accent qu'il a posé sur l'union. Le Père Mollevaut, son directeur spirituel, avait encouragé le Père Moreau dans les premières années de la Congrégation à se tourner vers Saint-Vincent de



Paul comme modèle. Notre fondateur certainement suivi les conseils de M. Mollevaut. Article après article, dans les Règles de 1858, on trouve des échos des idées et même des expressions des Règles ou Constitutions données par Saint Vincent à la Congrégation de la Mission. Le Père Moreau n'a pas copié ; il a omis beaucoup et a développé le reste, en général avec force détails. Il est une règle, cependant, qu'il a développé sans proportion avec les autres, et en laquelle il a mis plus d'originalité et de plus éloquents plaidoyers que, probablement, dans tous les autres – la règle de l'esprit d'union ou de l'esprit communautaire.

Les efforts du Père Moreau à la réalisation de cette union illustrent encore l'importance qu'il lui attribue. Ce qui distingue Sainte-Croix de la majorité, sinon de la totalité, des autres communautés religieuses est l'union de deux sociétés dans une seule congrégation. Le plan initial en prévoyait trois. Notre Fondateur a explicitement déclaré que son plan n'avait rien de commun avec celui d'autres communautés à laquelle elle a été comparée. Il a combattu longtemps et durement pour maintenir le plan d'origine, en s'inclinant en fin de compte à la seule volonté du Saint-Père que les Sœurs soient séparés. Il prononçait de terribles anathèmes à tout religieux qui pourrait s'opposer à ce qu'il était sûr d'être le plan de Dieu. Mais il était préoccupé par davantage que simplement



l'union de plusieurs sociétés entre elles. Il a maintes fois insisté sur l'union de tous les membres entre eux – des maisons entre elles, des sujets avec l'autorité, des religieux entre eux. Il a inséré dans la formule des vœux une promesse de travailler au maintien de l'union. Il a imposé un serment spécial d'union sur les supérieurs. Il a vu de nombreux éléments de la vie religieuse, même l'obéissance elle-même, comme une manifestation de cette union. Commettrions-nous une erreur en interprétant toute l'opposition qu'il a rencontré sur ce point d'union comme une indication qu'il s'agissait de l'aspect le plus important de l'œuvre providentielle qu'il était en train de réaliser ? Faire face à une opposition féroce sur un point essentiel d'un plan conçu sous l'inspiration de Dieu est souvent, dans la sagesse de Dieu, la condition indispensable pour la réalisation du plan. Le Père Moreau n'envisageait comme une grave menace pour Sainte-Croix aucun autre obstacle que le manque d'union.

Il est vrai que bon nombre de moyens spécifiques avec lesquels l'union, qui préoccupait tant notre Fondateur, était exprimée ont aujourd'hui disparu, par exemple, le sceau de la Congrégation ne porte plus trois cœurs et nous ne faisons plus la promesse de travailler à l'union quand nous prononçons nos vœux. Mais ce n'est pas simplement un processus naturel d'usure. Le développement a pris également d'autres orientations. Pour ne citer qu'un seul point - le Père Moreau n'a pas



écrit de règle ou de la constitution sur la marque spéciale de la Congrégation (quoiqu'il ait mentionné qu'il voulait que l'esprit d'union nous caractérise dans sa règle sur l'esprit communautaire). Nos Constitutions révisées de 1950 ont fait de son but et de son idéal une partie explicite de notre législation officielle en incluant une Constitution sur l'« Esprit spécial de la Congrégation. »

Si l'on admet que c'est la marque distinctive que le Père Moreau a souhaité voir nous qualifier, nous devons maintenant examiner s'il a laissé entendre qu'il devrait colorer nos apostolats, en particulier notre enseignement, et si il peut avoir voulu qu'il inclue ou s'étende à nos étudiants ou même leur être inculqué.

Un point tout-à-fait évident est que, à Notre-Dame de Sainte-Croix, sous l'inspiration du Père Basile Moreau, un esprit de famille – un débordement de l'union mutuelle des religieux – a lié les étudiants entre eux, et avec les prêtres, frères et sœurs qui s'en occupaient. Le 27 décembre 1837 Père Moreau lui-même écrit : « [A Sainte-Croix] la charité règne et unit les cent et quelques personnes que la Providence y a conduites⁶ » – un nombre qui inclut certainement les étudiants, vu qu'en mars de cette même année on comptait à peine

⁶ Père Basile Moreau, *Lettres Circulaires*, Tome I³, Fides (Montréal) 1941, p 41



soixante et un prêtres et frères dans toute la Congrégation⁷.

Les frères Catta écrivent au sujet de Notre-Dame de Sainte-Croix dans les années 1840-1850 :

Un grand esprit de famille, au dire des anciens élèves, régnait dans la maison. On mettait en commun les bonnes et les mauvaises nouvelles. Mais cet esprit s'étendait aussi aux familles. Le Père Moreau eut, de bonne heure, l'idée que celles-ci devaient être associées à la bonne marche du collège. Il avait organisé, au début de 1850, un « conseil de famille » composé de douze parents d'élèves et ayant pour but de suggérer toutes les mesures propres à améliorer l'Institution de Sainte-Croix. Ce conseil se réunissait au lendemain de la rentrée d'octobre, au début de janvier, le lundi de la Pentecôte et l'avant-veille de la distribution des prix. De plus, les conseillers qui résidaient au Mans pouvaient être convoqués tous les deux mois. Dans ces réunions, les parents étaient priés de faire part de leur opinion sur la discipline et sur les programmes d'études, de « poser et résoudre toutes les questions relatives au bien-être physique et moral des élèves », de faire connaître les « réflexions du public » sur la tenue et la marche de l'établissement, enfin de communiquer au directeur de

⁷ Voir Chanoine Etienne et Tony Catta, *Le TRP Basile-Antoine Moreau*, Tome I, Fides (Montréal)



la maison « tout ce qui, dans les rapports avec les enfants, leurs parents et les différentes personnes du monde, paraîtra utile à l'amélioration et au développement de l'Institution. » Il n'est pas certain que beaucoup de maisons d'éducation à l'époque, aient entretenu un pareil contact avec les familles. Les résultats de ces réunions ne nous sont pas donnés ; du moins ne transparait-il aucune note de désaccord, et l'on est bien obligé de croire qu'elles contribuèrent pour une bonne part à la faveur que Notre-Dame de Sainte-Croix ne cessa de recueillir chez les familles du Mans et de sa région⁸.

Lors de son voyage à Rome en 1850 le Père Moreau a écrit à sa « famille bien-aimée à Sainte-Croix » – une expression qui comprenait non seulement les religieux, mais aussi bien les élèves. La longue lettre, datée du 11 novembre, moins de deux semaines après son départ du Mans, n'a rien à voir avec la correspondance d'affaires abondante de notre Fondateur avec laquelle la plupart d'entre nous sont familiers. Au contraire, il est écrit dans un ton très familier et raconte plein de petits incidents de voyage. Il conclut :

Ma lampe s'éteint, écrivait-il encore en terminant une longue lettre, le 11 au soir, sur le navire le papier me

⁸ *Ibid.*, Tome II, p 311



manque, il est près de minuit, nos Frères ronflent, et je n'ai que le temps de me recommander à vos prières, en assurant de mon tendre souvenir tous les habitants de Notre-Dame de Sainte-Croix, prêtres, frères, sœurs, et vous-mêmes que j'aime et estime de tout cœur⁹.

Le 1^{er} janvier 1851, toujours à Rome, il adresse une lettre circulaire à ses « chers fils et filles en Jésus-Christ » – la Congrégation entière¹⁰. La lettre donne des détails similaires à celle citée ci-dessus. Eh bien, dans cette lettre, comme s'il avait pris pour acquis que les élèves aussi la liraient, ou au moins seraient informés de son contenu, il inclut un long paragraphe qui commence ainsi :

Je compte aussi sur vos bonnes dispositions, enfants si chers à mon cœur, dignes élèves de Notre-Dame de Sainte-Croix, dont la pensée me poursuit partout. Et combien la lecture de vos notes hebdomadaires adoucit la peine que j'éprouve de n'être pas rendu à vos embrassements aussi tôt que je l'avais espéré¹¹.

Dans le milieu des années 1850, un ancien élève de Sainte-Croix a publié une brochure intitulée « Une visite à Notre-Dame de Sainte-Croix au Mans ».

⁹ *Ibid.*, Tome I, p 696

¹⁰ Père Basile Moreau, *Lettres Circulaires*, Tome I³, Fides (Montréal) 1941, pp 213 sq.

¹¹ *Ibid.*, 216



L'auteur, élève de Sainte-Croix une dizaine d'années plus tôt, décrit sa rencontre avec le Père Moreau, lors de la visite, en ces termes :

La première figure que je rencontraï, au sortir du lieu saint, fut celle du vénérable et bien-aimé M Moreau, fondateur et supérieur général. Mais qu'il était changé ! ses cheveux étaient devenus blancs, et ses traits étaient profondément creusés par les travaux et les austérités. Je tressaillis, comme un enfant qui revoit son vieux père après une longue absence, et je courus à lui... Il me reconnut... et son œil de feu, avec son doux sourire, me fit à l'âme un bien délicieux. Je me laissai serrer dans les bras... LE R.P. Moreau n'était point pour moi un officier de l'Université, qui aurait commandé le petit régiment dont j'avais fait partie, mais c'était un père qui m'avait admis au sein de sa famille chérie, et qui m'avait aimé comme un enfant, pendant de longues années. Ce père et ses collaborateurs nous avaient consacrés tous leurs soins¹²...

Les Catta commentent :

Ces éloges peuvent aujourd'hui parâtre banaux. A l'époque où ils ont été écrits, ils attestent une nouveauté. Des institutions comme Sainte-Croix offraient à la

¹² Catta, *op. cit.*, Tome I, p 553



jeunesse une atmosphère si différente de celle qu'avait créée les lycées et collèges de l'Empire et qui se perpétuait dans tous les établissements secondaires de l'Université ! L'éducation publique avait gardé ce « caractère militaire » qu'avaient souligné Mme de Staël et Alfred de Vigny. Le contraste était frappant avec les premières maisons d'éducation ouvertes par les congrégations, et c'était l'une des causes de leur succès. Il n'est pas sans intérêt de recueillir sous la plume d'un ancien de Sainte-Croix la douce impression qu'avait produite sur lui cette discipline familiale et la paternelle bonté de ses maîtres¹³.

Les sources sur lesquelles nous nous sommes régulièrement penchés se réfèrent seulement à l'école du Mans. C'est tout-à-fait naturel puisque c'est là que le Père Moreau a passé la plupart de son temps. Toutefois, ils contiennent aussi des références occasionnelles à d'autres écoles, et il faut peu d'imagination pour conclure qu'il s'attendait à trouver le même esprit dans toutes les écoles de la Congrégation. Il voulait, en particulier, voir l'Association de Saint-Joseph établie dans toutes nos écoles (ainsi que parmi tous les autres publics avec lesquels nous travaillions)¹⁴. Il désirait sans doute

¹³ *Ibid.*, p 553

¹⁴ Cette association était le précurseur de l'actuelle Association de Saint Joseph, et, comme elle, ainsi que la



obtenir pour la Congrégation toute l'aide matérielle et spirituelle que les associés pourraient donner, mais il le voulait tout aussi certainement pour les faire participer (en particulier nos élèves) à l'œuvre de Sainte-Croix. Dans certaines lettres circulaires, il recommande vivement l'établissement de l'Association parmi les étudiants de toutes nos écoles¹⁵. Cela avait déjà été commencé, et dans certains cas, à l'initiative des élèves eux-mêmes. Dans d'autres circulaires il parle de l'étroite association des membres avec la prière et l'œuvre de Sainte-Croix, allant jusqu'à fournir aux promoteurs des exemplaires des chroniques de la Congrégation¹⁶.

Les textes comme ceux donnés ci-dessus pourraient être multipliés. Mais les citations semblent assez nombreuses pour nous permettre de tirer des conclusions. Si, cependant, nous voulons le faire valablement, il faut considérer les textes dans le contexte plus large de la vie du Père Moreau et de

Famille des Associés, était un groupe de collaborateurs laïcs qui travaillaient et priaient pour et avec la Congrégation. Le Père Moreau avait pensé à la fonder très tôt après avoir pris la direction des Frères de Saint Joseph. Il avait aussi fondé l'Association du Bon Pasteur en lien avec l'établissement du Monastère du Bon Pasteur du Mans, dont il était aumônier. Voir sa Lettre Circulaire n° 5 du 27 décembre 1837, Tome I, p 40

¹⁵ Père Basile Moreau, *Lettres Circulaires*, Tome II², Fides (Montréal) 1942, n° 86, p 1; et n° 90, p 24

¹⁶ *Ibid.*, n° 92, p 40 ; No. 122, p 108



l'activité en général¹⁷! Rappelez-vous que notre Fondateur était originaire d'un cercle familial très uni. Rappelez-vous que c'était un homme extrêmement affectif. Les témoignages et les descriptions laissés par ceux qui le connaissaient personnellement soulignent presque unanimement sa bonté et son affection. Notez aussi que, encore et encore, il a fondé ou projeté des « associations ». Il s'est particulièrement soucié de l'union des membres des diverses organisations qui ont été placées sous sa direction. (Pour ne citer qu'un exemple: il veilla à ce que le monastère du Bon Pasteur au Mans envoyât un cœur doré au monastère à Angers [à partir de laquelle le Mans maison avait été fondée] comme un rappel permanent de l'union des cœurs qui liait ensemble les deux maisons). Ayant à l'esprit ces considérations, nous ne pouvons que trouver naturel qu'il ait voulu que les membres de sa Congrégation religieuse soient liés d'une manière distinctive par un esprit de famille – un esprit d'union fondée sur l'amour. Dans ce contexte, pouvons-nous conclure autre chose, à partir des textes que nous avons examinés, que ce que le Père Moreau a voulu, c'est que le même esprit de famille prévale non seulement dans nos relation mutuelles, mais aussi dans nos activités, et qu'il voulait qu'il s'étende non seulement aux autres religieux, mais aussi à ceux pour et avec qui nous œuvrons, voyant même comme un

¹⁷ Barrosse, op. cit., pp 10 sq.



fruit de la divine Providence leur mise en contact avec l'œuvre de Sainte-Croix ?

En guise de post-scriptum, nous pouvons noter que le point que nous avons fait dans ce document est valable, mutatis mutandis, pour d'autres groupes religieux aussi. Pour illustrer cela par un exemple simple, les Franciscains sont marqués par un esprit de sainte liberté, une liberté joyeuse qui vient du souci qui a caractérisé le Poverello d'Assise, époux de Dame Pauvreté, et par conséquent totalement dépendant de la providence de son Père céleste. Tout aussi sûrement qu'il en a été marqué, il l'a voulu pour caractériser ses fils. Il est inévitable que ceux avec et pour qui œuvrent les Franciscains doivent être attentifs à cet esprit et même (si le lien dure) en saisir quelque-chose. Il en est de même avec l'esprit voulu par le Père Moreau pour nous caractériser. Mais Saint-François a-t-il dit quelque chose sur la transmission de cet esprit franciscain? Le père Moreau, néanmoins, a explicitement approuvé les étudiants de Notre-Dame de Sainte-Croix comme une partie de la famille de Sainte-Croix et, par conséquent, cela implique, semble-t-il, que c'est la situation qui devrait prévaloir dans nos écoles en général. Nous pourrions conclure en nous demandant si l'esprit de famille, incluant aussi bien les professeurs laïcs et les étudiants, qui caractérisait si bien la petite Université Notre Dame d'il y a quelques décennies, n'a pas son origine dans la



formation donnée à ceux qui ont établi Sainte-Croix dans ce pays, en fin de compte, à partir du Père Moreau lui-même ?





CONGREGATION DE
SAINTE-CROIX
PROVINCE-MERE DE FRANCE

cscfrance.org